## Commission du Conseil Communal Préavis N° 11/2009

# Au conseil Communal de Cossonay

Cossonay, le 16 novembre 2009

Rapport de la commission chargée d'étudier le Préavis N° 11/2009, relatif à la création de cinq classes dans les bâtiments scolaires PAM 1 et PAM 2.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission désignée par le bureau du Conseil pour étudier le préavis municipal susmentionné s'est réunie le 21 octobre 2009 à 19.00 h, dans le bâtiment du PAM 1, en présence d'une délégation de la municipalité composée de Mme Nicole Baudet et Mme Valérie Induni, que nous remercions pour leurs réponses claires et précises ainsi que pour leur disponibilité. La finalisation de ce rapport s'est fait par échange de courrier électronique.

Afin de bien cerner et comprendre la nécessité de ce projet, il faut faire une petite rétrospective historique :

Le besoin de construire de nouvelles classes pour les élèves de l'établissement secondaire (de la 5 ème à la 9 ème année) afin de les regrouper sur un seul site, celui du Pré-aux-Moines à Cossonay, en conformité aux exigences avec la loi scolaire et au choix de L'ASICoPE sur l'implantation des sites Primaires et Secondaires, n'est pas une nouveauté.

Le Préavis municipal N° 16/2005, accepté par le conseil communal de l'époque, projetait la construction de 6 classes scolaires au-dessus de l'ancien local du feu de Cossonay, aujourd'hui devenu la caserne de la gendarmerie cantonale, ce projet fut débattu âprement et accepté par le conseil communal de l'époque. Cette construction ne vit jamais le jour suite aux diverses oppositions.

Cette non réalisation donna les impulsions, en collaboration avec L'ASICopE, pour la réalisation d'un autre projet sur le site du Pré-aux-Moines, la construction du bâtiment de liaison PAM 4 entre le PAM 1 et le PAM 2 dont l'affectation sera destinée uniquement à l'administration du site (la direction, le secrétariat, les doyens, l'économat, regroupement des salles des maître PAM 1 et PAM 2 en une salle des

maîtres dans le PAM 4. Toutes ces mesures vont améliorer la cohésion et sont un atout pour le fonctionnement du site secondaire du Pré-aux-Moines.

Cette réalisation sera effectivement en exploitation au début 2010, elle va libérer la place nécessaire en surface dans le PAM 1 et le PAM 2 afin de créer les 5 nouvelles classes qui vont permettre le regroupement du niveau secondaire sur un seul site, actuellement 5 classes sont localisées sur le site du collège du Cheminet à Penthalaz, il s'agit de 2 classes de 5 éme et de 3 classes de 6 ème, on parle d'un effectif d'environ 100 à 120 élèves.

La nature des travaux principalement dans le PAM 1 seront la construction de parois légères et la réfection des sols et plafonds. Le projet a déjà passé l'étape de la mise à l'enquête publique, sans opposition, il a été accepté par les différents organes de contrôle cantonaux tels que la CAMAC (Centrale des autorisations de l'Etat de Vaud) et la DGEO (Direction général de l'enseignement obligatoire), le DOP (Direction organisation et planification), le CS (Constructions scolaires), ECA (Etablissement Cantonal Assurance Incendie).

Dans le budget de Fr. 375'000.-- TTC, une attention particulière sera consacrée à l'économie d'énergie, il est en effet prévu de remplacer les fenêtres et vitrages des futures classes du PAM 1, pour un montant compris dans la somme budgétée cidessus :

le poste est de Fr. 40'000.— ( dans cette somme un budget de Fr. 5000. est compris pour l'installation d'un échafaudage afin d'assurer la sécurité des intervenants ), les futures fenêtres et vitrages sont utilisés dans le cadre de construction Minergie et répondent aux normes phoniques actuelles.

Les déléguées de la municipalité nous ont soumis le souhait de profiter des travaux afin de procéder à la réfection des plafonds du hall d'entrée du PAM 1 dont le crépi se décolle sur d'importantes surfaces et tombe en plaques, chose que nous avons pu constater lors de notre visite sur place. Ces travaux font suite à l'étude demandée par la Direction générale de l'enseignement obligatoire, dans le cadre de l'amélioration de la sécurité et du parc immobilier et doivent être rapidement réalisés pour assurer la sécurité des élèves. Leur coût est devisé à Fr. 50'000.--.

L'ensemble des travaux doit être terminé avant la rentrée des classes en août 2010, afin de laisser aussi le temps à L'ASICoPE d'installer son mobilier et matériel scolaire.

De son côté, la commune fixera un loyer rémunérant l'intérêt de la dette et son amortissement sur une période de 30 ans.

La commission unanime soutient la municipalité dans ce projet et tient à remercier les déléguées de la municipalité, l'administration du collège du Pré-aux-Moines et le bureau d'architecte Chanel et Girardet SA pour leur disponibilité à répondre à nos différentes questions.

#### CONCLUSION

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal N° 11/2009 relatif à la création de cinq classes dans les bâtiments scolaires PAM 1 et PAM 2.
- Ouï au rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire.
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

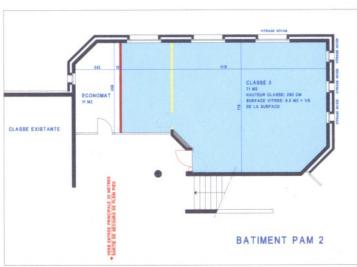
#### **DECIDE:**

#### D'autoriser la Municipalité à :

- Créer quatre nouvelles classes dans le bâtiment scolaire PAM 1 et une nouvelle classe dans le bâtiment scolaire PAM 2.
- Procéder à la réfection du plafond du hall d'entrée principal du bâtiment scolaire PAM 1 afin d'améliorer la sécurité.
- Financer les travaux, devisés à Fr. 425'000.--, par un emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, ou par les liquidités courantes de la bourse communale.
- Porter la valeur des travaux à l'actif du bilan et l'amortir sur une période de 30 ans au plus.

La commission :	
Madame Debes Junod Martine	
Monsieur Borgeaud Dominique	
Monsieur Lazzarotto Oscar	hamanotta Decar

### COMMUNE DE COSSONAY DATE 29.04.09 DESS GG CREATION DE SALLES DE CLASSE DANS L'ANCIENNE ADMINISTRATION DU PAM 1 ET DU PAM 2 atelier d'architecture chanel & girardet sa rte de morges 2, cp 115 1304 cossonay admin@chanel-girardet.ch 16I 021/803 08 20 www.chanel-girardet.ch 1ex 021/803 08 21 A DEMOLIR LA MUNICIPALITE L'ARCHITECTE A CONSTRUIRE FACADE NORD CLASSE 2 CLASSE 1 CLASSE 4 CLASSE 3 CLASSE EXISTANTE CLASSE 1 76 M2 HAUTEUR CLASSE: 260 CM SURFACE VITREE: 15.2 M2 = 1/5 DE LA SURFACE CLASSE 2 76 M2 MAUTEUR CLASSE: 260 CM SURFACE VITREE: 14.4 M2 = 1/6 DE LA SURFACE BUREAU 15 M2 CLASSE 3 71 M2 HAUTEUR CLASSE: 280 CM SURFACE VITREE: 10.8 M2 = 1/7 DE LA SURFACE DEPOT INSTRUMENTS 18 M2

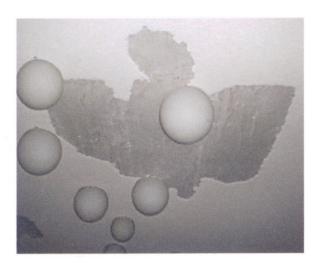




### PAM 1 – Photos du plafond du Hall d'entrée.













Rapport Préavis N° 11 - 2009

Page 2 sur 2



